



Centre d'éducation
des adultes
des Découvreurs

Le Phénix

Mon Centre, mon Milieu de vie

Centre d'éducation des adultes Le Phénix

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Approuvé par le conseil d'établissement
13/12/2022

Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU CENTRE	3
ANALYSE DE LA SITUATION	4
OBJECTIFS	5
MESURES DE PRÉVENTION	6
MESURES DE COLLABORATION AVEC LES PARENTS.....	6
MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ	7
ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES	8
PREMIER INTERVENANT.....	8
DEUXIÈME INTERVENANT	9
MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ.....	10
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT.....	11
SANCTIONS DISCIPLINAIRES	12
SUIVI	13
ANNEXES.....	14
ANNEXE 1 – DÉFINITION DES DIFFÉRENTS CONCEPTS ET FORMES DE VIOLENCE.....	15
ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	17
ANNEXE 3 – AIDE-MÉMOIRE DES INTERVENTIONS À POSER LORS D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	19
ANNEXE 4 – PROTOCOLE D'INTERVENTION SUITE À LA DÉNONCIATION D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	20
ANNEXE 5 - FORMULAIRE DE CONSIGNATION D'UN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.....	21
ANNEXE 6 - FORMULAIRE D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ...	24

Informations générales

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'appuie sur les valeurs provenant du projet éducatif de notre centre. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 du Centre de services scolaire des Découvreurs : Orientation 2 – Axe 1 Environnement accueillant, stimulant et sécuritaire.

Objectif

Prévenir et contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant ou tout autre membre du personnel du centre.

Nom du Centre	Centre d'éducation des adultes Le Phénix
Direction du centre	Joël Garneau
Coordonnatrice du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Marie Josée Picher, psychoéducatrice
Membres du comité et fonction	Chantal Langlois, conseillère en orientation Élodie Lessard-Lambert, enseignante Marie Josée Picher, psychoéducatrice Mélissa Labrecque, technicienne en éducation spécialisée Véronique Desgagnés, directrice adjointe

Rôles et responsabilités de la direction du centre

Envers l'élève victime d'intimidation ou de violence et de ses parents dans le cas d'un élève mineur
La direction du centre, en collaboration avec les membres de son équipe, veille à la mise en place de mesures de soutien pour l'élève victime d'intimidation et de violence. S'il s'agit d'un élève mineur, la direction s'assure d'une communication de qualité avec ses parents et s'engage à les rencontrer afin de leur faire état de ces mesures et de convenir de stratégies de collaboration visant à assurer à l'élève un milieu de vie sain et sécuritaire.
Envers l'élève auteur des actes d'intimidation et de violence et ses parents dans le cas d'un élève mineur
La direction du centre, en collaboration avec les membres de son équipe, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action comptant à la fois des mesures éducatives, des mesures d'aide et des sanctions disciplinaires. S'il s'agit d'un élève mineur, la direction s'assure d'une communication de qualité avec ses parents et s'engage à les rencontrer afin de faire état de ces mesures et d'établir des stratégies de collaboration permettant à cet élève de ne pas reproduire des gestes compromettant la sécurité et le bien-être des personnes qu'il côtoie.
Envers l'élève témoin d'intimidation ou de violence et de ses parents dans le cas d'élève mineur
La direction du centre, en collaboration avec les membres de son équipe, veille à la mise en place de mesures de soutien pour l'élève témoin d'intimidation ou de violence.

Analyse de la situation

Composante 1 (Article 75.1 n°1 LIP) Analyse de la situation du centre au regard des actes d'intimidation et de violence



Constats dégagés lors de l'analyse de la situation (sondage automne 2021) :

Forces constatées

- La majorité des élèves (59 %) perçoivent la violence au Centre comme étant « Absente » (35 %) ou « Rarement un problème » (24 %);
- 96 % des élèves estiment se sentir en sécurité au centre;
- 92 % des élèves estiment être traités équitablement au centre;
- L'ensemble des élèves bénéficient d'un accompagnement par un tuteur;
- La bienveillance des membres du personnel et la sensibilité à intervenir rapidement;
- L'engagement et mobilisation de tous les membres du personnel (ex : concierge);
- La présence durant les pauses et le dîner des membres des services complémentaires du centre.

Vulnérabilités constatées

- 29 % des élèves estiment ne pas connaître un membre du centre à qui ils peuvent s'adresser en cas de problème;
 - o Diffusion des ressources disponibles au centre et des rôles de chaque membre de l'équipe centre (mis de l'avant à l'hiver 2022 lors de la rencontre d'accueil des nouveaux élèves et sur l'écran du hall d'entrée)
- Absence d'un mécanisme de dénonciation, d'intervention et de consignation des événements d'intimidation ou de violence;
- Absence de caméra dans le stationnement, près de la porte 8 (achat réalisé à l'hiver 2022);
- Absence de surveillance dans les aires communes durant les heures de cours.

Priorités

- Mettre en place le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Faire connaître les actions et les personnes-ressources pouvant intervenir lors d'actes d'intimidation ou de violence;
- Informer les élèves et l'équipe-centre des diverses formes d'intimidation et de violence.

Objectifs

Nombre à déterminer en fonction des priorités dégagées lors de l'analyse de la situation

Objectif(s)	Moyens utilisés pour atteindre cet objectif	Modalité d'évaluation	Résultats attendus
<p>Objectif 1 Adopter le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence lors de la rencontre du conseil d'établissement du 13 décembre 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité de travail • Sonder les élèves et les membres du personnel • Consulter le personnel de soutien et le personnel professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence auprès de l'équipe centre, des élèves et des parents d'élèves mineurs
<p>Objectif 2 Diffuser la procédure de dénonciation d'un acte d'intimidation ou de violence auprès de l'équipe centre, des élèves et des parents d'élèves mineurs en janvier 2023.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité de déploiement. • Rendre accessible le formulaire de dénonciation sur le site Internet et au secrétariat • Faire connaître les personnes-ressources à l'interne et leurs fonctions (affiche avec photo) • Diffuser des mécanismes de dénonciation et d'intervention (affiches, présentation, site Internet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le formulaire d'évaluation et de révision annuelle du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (annexe 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'information • Meilleure connaissance des mécanismes d'intervention, de dénonciation par l'équipe centre, les élèves et les parents d'élèves mineurs.
<p>Objectif 3 Sensibiliser les élèves et le personnel de l'équipe-centre sur le sujet de l'intimidation et de la violence et les différentes actions pouvant être posées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le Plan de lutte à l'ensemble de l'équipe-centre • Présenter le Plan de lutte lors des rencontres d'accueil EVR • Faire des activités de sensibilisation à l'intention des élèves • Rendre accessible le plan de lutte sur le site Internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le formulaire d'évaluation et de révision annuelle du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (annexe 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des diverses formes d'intimidation et de violence et sentiment de compétence à intervenir

Mesures de prévention

Composante 2 (Article 75.1 n°2 LIP)

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

- Présenter à l'ensemble des membres de l'équipe-centre le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et les mécanismes d'intervention et de dénonciation mis en place;
- Réaliser un aide-mémoire pour aider les membres de l'équipe-centre à reconnaître et à intervenir adéquatement lors de situations d'intimidation et de violence (annexes 1 et 3);
- Présenter aux élèves et aux parents des élèves mineurs le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi ses mécanismes d'intervention et de dénonciation lors des rencontres d'accueil;
- Diversifier les moyens de sensibilisation et de diffusion du Plan de lutte (affiche, site internet du centre, Facebook, atelier/conférence, etc.);
- Offrir un service de tutorat à tous les élèves du centre;
- Offrir la possibilité pour tous les élèves du centre de consulter un service de relation d'aide;
- Réviser et diffuser annuellement le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

Mesures de collaboration avec les parents

Composante 3 (Article 75.1 n°3 LIP)

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire

- Informer les parents d'élèves mineurs de la présence d'un Plan de lutte contre l'intimidation et la violence par courriel, lors du contact parent prévu à l'entrée des élèves;
- Diffuser le Plan de lutte ainsi que ses mécanismes d'intervention et de dénonciation sur le site Internet du centre;
- Appeler les parents d'élèves mineurs impliqués dans des situations de violence ou d'intimidation (élèves victimes, témoins ou auteur de l'acte).

Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Composante 4 (Article 75.1 n°4 LIP) Protocole d'intervention Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour faire une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

- Rendre accessible sur le site Internet du centre un formulaire de dénonciation pour les actes de violence et d'intimidation (annexe 2);
- Prévoir une version papier du formulaire de dénonciation au secrétariat;
- Installer dans le hall d'entrée une boîte barrée à clé pour recueillir les formulaires de dénonciation;
- Diffuser le nom et les coordonnées des personnes-ressources pouvant recevoir les dénonciations sur le site Internet du centre et lors des rencontres d'accueil EVR (mettre une affiche avec photo sur la porte de leur bureau).

Actions qui doivent être prises

Composante 5 (Article 75.1 n°5 LIP)
Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel ou par d'autres personnes
<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne témoin d'un événement d'intimidation ou de violence doit intervenir pour mettre fin rapidement à la situation. • Toute personne témoin d'un événement d'intimidation ou de violence doit le signaler à l'intervenant responsable. <p><i>* Consulter l'Aide-mémoire des interventions à poser lors d'une situation d'intimidation ou de violence (annexe 3)</i></p>

Premier intervenant	
Membre de l'équipe-centre témoin ou informé d'une situation	
Auteur de l'acte Élève qui pose un acte de violence ou d'intimidation	Victime Élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation
<p>Actions à poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin à l'incident : <ul style="list-style-type: none"> ○ Exiger l'arrêt immédiat du comportement ○ Adresser l'élève par son prénom si vous le connaissez - Nommer les actes posés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mentionner que le comportement est inacceptable et qu'il va à l'encontre des valeurs et des règles de conduite du centre ○ Rappeler le comportement qui est attendu de lui - Accompagner l'élève au secrétariat le temps d'informer la direction adjointe ou l'intervenant responsable de la situation. 	<p>Actions à poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'entretenir avec l'élève qui a subi l'acte d'intimidation (sans la présence de l'élève qui a posé l'acte d'intimidation); - Lui faire préciser : <ul style="list-style-type: none"> • l'endroit • les personnes impliquées • la récurrence de la situation
Compléter le formulaire de dénonciation d'une situation d'intimidation ou de violence (Annexe 2)	

Deuxième intervenant	
Intervenant responsable du Plan de lutte	
Évaluer la situation	<p>Collecter des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les informations du signalement; - S’entretenir individuellement avec les personnes impliquées ; - Au besoin, communiquer avec d’autres membres du personnel qui connaissent bien les élèves impliqués. <p>Analyser la situation selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Durée</i> : depuis combien de temps, rapports existants entre les personnes; - <i>Étendue</i> : le ou les endroits où ont eu lieu les actes de violence ou d’intimidation; - <i>Gravité</i> de la situation; - <i>Fréquence</i> : nombre d’incidents sur une période donnée. <p>Déterminer s’il s’agit d’un acte d’intimidation ou de violence.</p> <p><i>** Faire un suivi dans les 24 à 48 heures ouvrables lorsqu’il s’agit d’un signalement par formulaire</i></p>
Régler	<p>Actions pour l’ensemble des personnes impliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à leurs besoins; - Solliciter leur participation dans la recherche de solutions; - Mettre en place les mesures de soutien et d’encadrement; - Maintenir le lien avec l’élève; - Communiquer avec les parents dans le cas des élèves mineurs. <p>Actions pour l’élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan de sécurité. <p>Actions pour l’élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la direction adjointe afin de déterminer les mesures éducatives et coercitives à mettre en place.
Colliger	<p>Compléter le <i>Formulaire de consignation d’un évènement d’intimidation ou de violence</i> (Annexe 5).</p>
Réguler (faire un suivi)	<p>Vérifier l’efficacité des stratégies auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la victime (soutien et sécurité); - l’auteur de l’acte d’intimidation ou de violence (responsabilisation, apprentissages sociaux, modification de comportement, sanction); - les parents de la victime si l’élève est mineur; - le ou les témoins (soutien, modification de comportement et possibilité de sanction).

Mesures visant à assurer la confidentialité

Composante 6 (Article 75.1 n°6 LIP)

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

- Les documents physiques liés aux dénonciations, à la collecte d'informations, à l'analyse et aux suivis des situations d'intimidation ou de violence seront conservés dans un classeur verrouillé dont l'accès sera réservé aux membres impliqués dans l'application et l'analyse du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Une seule personne est chargée de consigner les informations relatives aux situations de violence et d'intimidation dans le centre;
- Les informations transmises lors d'une dénonciation ou d'une plainte seront rapportées à un nombre restreint de personnes.

Mesures de soutien ou d'encadrement

Composante 7 (Article 75.1 n^o7 LIP)

Mesures de soutien et d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes aux témoins ou à l'auteur de l'acte

- Offrir un soutien psychosocial à court ou moyen terme;
- Référer pour un suivi psychosocial au centre au besoin;
- Référence à des ressources professionnelles externes;
- Offrir des ateliers pour le développement d'habiletés (affirmation de soi, comportement socialement acceptable);
- Mettre en place d'un plan d'accompagnement;
- Offrir toutes actions pertinentes en lien avec la situation analysée.

Élève victime

- Assurer la mise en place des modalités nécessaires pour assurer la sécurité de l'élève victime (établissement d'un plan de sécurité)

Élève auteur

- Rappeler le code de vie du centre;
- Préciser les comportements qui sont attendus chez l'élève;
- Élaborer un contrat d'engagement dans lequel l'élève auteur s'engage à respecter le code de vie du centre et à ne pas reproduire des gestes compromettant la sécurité et le bien-être des personnes qu'il côtoie au centre.

Sanctions disciplinaires

Composante 8 (Article 75.1 n°8 LIP)

Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des sanctions disciplinaires s'effectue selon :

1. le profil de l'élève;
2. la nature de l'intention (ex. : acte délibéré ou non, motivé par le plaisir, la colère, la peur);
3. la gravité et la fréquence d'apparition de l'acte;
4. la possibilité de récurrence de l'acte;
5. la légalité de l'acte (violation d'un règlement, d'une loi, du Code civil ou du Code criminel).

Sanctions disciplinaires :

- Arrêt administratif d'une durée déterminée, indéterminée ou définitive;
- Rencontre avec la direction du centre après l'arrêt administratif;
 - La présence des parents est requise pour l'élève mineur.
- Mise en place d'un contrat de retour au centre à respecter;
- Geste de réparation;
- Facturation ou remplacement pour le matériel endommagé ou volé ;
- Perte de privilèges;
- Changement de groupe ou modification d'horaire;
- Possibilité de déposer des accusations officielles en vertu du Code civil ou du Code criminel;

Suivi

Composante 9 (Article 75.1 n°9 LIP)

Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

- Vérification et suivi auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin;
- Communication de l'évolution du dossier aux individus concernés par la situation d'intimidation ou de violence, et ce, dans le respect de la confidentialité;
- Consignation des événements et de leur évolution ;
- Maintien de la collaboration des parents, dans le cas de situations impliquant des élèves mineurs.

Annexes

Annexe 1 – Définition des différents concepts et formes de violence

Intimidation

Définition (art.13, L.I.P. 2020) : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Critères caractérisant les actes d'intimidation
<ol style="list-style-type: none">1. Inégalité des pouvoirs (rapport de force)2. Intention de faire du tort ou non3. Sentiment de détresse chez l'élève qui subit les actes4. Répétition des actes sur une période donnée

Violence

Définition (art.13, L.I.P. 2020) : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Description des différentes formes de violence		
Formes de violence	Définition	Exemples
Physique	Violence qui emploie des actions de nature physique compromettant l'intégrité ou le bien-être physique ou psychologique d'une autre personne.	<ul style="list-style-type: none">- Agression à mains nues (coup de poing, coup de pied, morsure);- Agression armée (arme blanche, bâton, chaîne, etc.);- Cracher sur quelqu'un;- Gifler;- Pousser quelqu'un.
Verbale	Violence qui utilise la parole dans le but d'intimider, d'humilier ou de contrôler une autre personne.	<ul style="list-style-type: none">- Insultes;- Propos terrorisants;- Plaisanteries blessantes;- Propos discriminatoires (handicap, limites, race, religion orientation sexuelle etc.);- Crier après quelqu'un.

Matérielle	Violence qui se traduit par le retrait ou la détérioration volontaires des biens appartenant à une autre personne.	<ul style="list-style-type: none"> - Bris d'objets; - Graffitis ; - Vol.
Psychologique	Violence généralement utilisée pour avoir ou garder le contrôle sur une personne. Il y a absence de respect et de considération pour l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces, chantage; - Rumeurs, accusations injustifiées; - Endommager le sentiment d'acceptation et d'inclusion dans le groupe (exclusion); - Ridiculiser quelqu'un; - Dénigrement.
Électronique	Utilisation des diverses formes de violence dans l'espace virtuel.	<p>Utilisation du courriel, téléphone cellulaire, message texte ou des médias sociaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Menacer; - Harceler; - Embarrasser; - Exclure du groupe; - Briser une réputation.
Violence sexuelle	Violence qui se traduit par toutes formes de gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis sans le consentement de la personne visée.	<ul style="list-style-type: none"> - Agression sexuelle; - Harcèlement sexuel; - Exploitation sexuelle; - Cyberviolence sexuelle; <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemples : sextorsion, publication non consensuelle d'images intime. - Leurre informatique ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Lorsqu'une personne séduit et manipule une personne, au moyen du web ou des nouvelles technologies, dans le but de commettre une agression sexuelle.

Annexe 2 – Formulaire de dénonciation d’une situation d’intimidation ou de violence

Ce formulaire est utilisé afin de dénoncer une situation d’intimidation ou de violence dont vous êtes la victime ou le témoin. Les informations contenues dans ce formulaire seront traitées selon les normes de confidentialités établies dans le Plan de lutte contre l’intimidation et la violence du centre.

Renseignements sur la personne qui fait la dénonciation	
Nom :	Prénom :
Vous êtes : <input type="checkbox"/> Un élève <input type="checkbox"/> Un membre du personnel <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Coordonnées pour vous faire un suivi (courriel ou téléphone) :	
À l’égard des actes d’intimidation ou de violence, vous vous considérez comme étant ?	<input type="checkbox"/> Une victime
	<input type="checkbox"/> Un témoin
	<input type="checkbox"/> Une personne ayant commis l’acte
	<input type="checkbox"/> Une personne à qui la situation est rapportée

Renseignements sur les personnes impliquées dans la situation		
Identification de la victime	Nom :	Prénom :
	Si vous ne connaissez pas le nom de la victime, écrivez toutes informations nous permettant de l’identifier :	
	La victime est :	<input type="checkbox"/> Un élève
		<input type="checkbox"/> Un membre du personnel
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas		
Identification de l’auteur de l’acte	Nom :	Prénom :
	Si vous ne connaissez pas le nom de l’auteur de l’acte, écrivez toutes informations nous permettant de l’identifier :	
	L’auteur de l’acte est :	<input type="checkbox"/> Un élève
		<input type="checkbox"/> Un groupe d’élèves Précisez :
		<input type="checkbox"/> Un membre du personnel
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas		
Identification du ou des témoin(s)	Nom(s) :	Prénom(s) :
	Autres informations pertinentes sur le(s) témoin(s) :	

Description de la situation dénoncée		
Date de l'incident :		Heure de l'incident :
Lieu de l'incident	Au centre	Ailleurs qu'au centre
	<input type="checkbox"/> En classe	<input type="checkbox"/> Dans le transport
	<input type="checkbox"/> Dans les corridors ou les escaliers	<input type="checkbox"/> Sur le chemin du centre
	<input type="checkbox"/> Dans les aires communes (hall principal, cafétéria, etc.)	<input type="checkbox"/> Sur Internet
	<input type="checkbox"/> Dans les toilettes	<input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> Dans le stationnement ou la cour extérieure	Précisez :
Formes d'intimidation ou de violence	<input type="checkbox"/> Physique	<input type="checkbox"/> Verbale
	<input type="checkbox"/> Matérielle	<input type="checkbox"/> Psychologique
	<input type="checkbox"/> Électronique	<input type="checkbox"/> Sexuelle
À votre connaissance, s'agit-il d'un premier incident?		<input type="checkbox"/> Oui
		<input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Description détaillée de la situation avec les faits vécus ou observés (gestes, paroles, etc.) :		
Actions ou interventions qui ont été posées (s'il y a lieu) :		

Annexe 3 – Aide-mémoire des interventions à poser lors d’une situation d’intimidation ou de violence

Toute personne témoin d’un évènement d’intimidation ou de violence a l’obligation :

- d’intervenir rapidement pour mettre fin à la situation
- de signaler la situation à l’intervenant responsable

<p align="center">Étape 1 : Mettre fin à la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir personnellement s’il y a un risque pour sa sécurité; - Aller chercher de l’aide si nécessaire; - Exiger l’arrêt immédiat du comportement; - Adresser l’élève par son prénom si vous le connaissez.
<p align="center">Étape 2 : Nommer les actes posés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mentionner que le comportement est inacceptable; - Mentionner que le comportement va à l’encontre des valeurs et des règles de conduite du centre; - Rappeler le comportement qui est attendu de lui.
<p align="center">Étape 3 : Référer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les individus impliqués de votre obligation de signaler la situation. <p>Pour l’auteur de l’acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l’auteur de l’acte au secrétariat le temps d’informer la direction adjointe ou l’intervenant responsable de la situation. <p>Pour la victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S’entretenir individuellement avec la victime afin d’obtenir des précisions sur la situation : lieu, individus impliqués, fréquence, etc.
<p align="center">Étape 4 : Signaler</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le formulaire de dénonciation d’une situation d’intimidation ou de violence (Annexe 2).

Annexe 4 – Protocole d'intervention suite à la dénonciation d'un acte d'intimidation ou de violence

Dénonciation d'un acte d'intimidation ou de violence

Formulaire de dénonciation d'une situation d'intimidation ou de violence (Annexe 2)

Évaluation de la situation

* Faire un suivi dans les 24 à 48 heures ouvrables lorsqu'il s'agit d'un signalement par formulaire

- 1- Recueillir les informations de la dénonciation;
- 2- S'entretenir individuellement avec les personnes impliquées : victimes, témoins, auteur de l'acte;
- 3- Au besoin, communiquer avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les élèves impliqués;
- 4- Analyser la situation selon sa durée, son étendue, sa gravité et sa fréquence;
- 5- Évaluer s'il y a présence d'un rapport de force ou non afin de déterminer de quel type de situation il s'agit.

Situation de conflit

Arrêt du protocole

Gestion selon le code de vie

Rapport de force

Non

Oui

Situation d'intimidation ou de violence

Régler

Actions à poser

- Répondre aux besoins
- Solliciter la participation dans la recherche de solutions
- Maintenir le lien avec l'élève
- Informer la direction adjointe
- Communiquer avec les parents dans le cas des élèves mineurs

Victimes : Établir plan de sécurité

Auteur : Déterminer les mesures éducatives/coercitives avec la direction adjointe

Mesures de soutien

- Rappel du code de vie
- Précision des comportements attendus chez l'élève
- Atelier sur le développement d'habiletés
- Suivi et soutien psychosocial à court terme
- Référence interne en relation d'aide ou en orientation
- Référence ressource externe
- Mise en place d'un plan d'accompagnement

Sanctions

- Arrêt administratif
- Rencontre avec la direction
- Mise en place d'un contrat
- Geste de réparation
- Facturation ou remplacement (bris, vol)
- Perte de privilèges
- Changement de groupe
- Intervention de la police

* Les mesures de soutien et les sanctions sont déterminées selon le principe de gradation.

Colliger

Compléter le Formulaire de consignation d'un événement d'intimidation ou de violence (Annexe 5)

Réguler

Faire un suivi et vérifier l'efficacité des moyens mis en place auprès de :

- La victime et ses parents si élève mineur (soutien et sécurité)
- L'auteur (responsabilisation, apprentissages sociaux, modification de comportement et sanctions)

Annexe 5 - Formulaire de consignation d'un évènement d'intimidation ou de violence

Description de l'évènement d'intimidation ou de violence		
Lieu	Au centre	Ailleurs qu'au centre
	<input type="checkbox"/> En classe <input type="checkbox"/> Dans les corridors ou les escaliers <input type="checkbox"/> Dans les airs communs (hall principal, cafétéria, etc.) <input type="checkbox"/> Dans les toilettes <input type="checkbox"/> Dans le stationnement ou la cour extérieure	<input type="checkbox"/> Dans le transport <input type="checkbox"/> Sur le chemin du centre <input type="checkbox"/> Sur Internet <input type="checkbox"/> Autre Précisez :
Formes d'intimidation ou de violence	<input type="checkbox"/> Physique <input type="checkbox"/> Verbale <input type="checkbox"/> Matérielle <input type="checkbox"/> Psychologique	<input type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/> Sexuelle
Description sommaire de l'évènement et date :		

Identification et actions réalisées auprès des personnes impliquées	
Victime	Nom : _____ Prénom : _____
	# Fiche :
	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :
Témoin	Nom : _____ Prénom : _____
	# Fiche :
	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :
Auteur de l'acte d'intimidation ou de violence	Nom : _____ Prénom : _____
	# Fiche :
	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :

Mesures de soutien et sanctions réalisées auprès des personnes impliquées			
Victime	<input type="checkbox"/> Atelier sur le développement d'habiletés <input type="checkbox"/> Suivi et soutien psychosocial à court ou moyen terme <input type="checkbox"/> Référer pour du soutien psychosocial au centre si besoin <input type="checkbox"/> Référence à des ressources professionnelles externes <input type="checkbox"/> Mise en place d'un plan d'accompagnement <input type="checkbox"/> Plan de sécurité Précisions :		
Témoin	<input type="checkbox"/> Atelier sur le développement d'habiletés <input type="checkbox"/> Suivi et soutien psychosocial à court ou moyen terme <input type="checkbox"/> Référer pour du soutien psychosocial au centre si besoin <input type="checkbox"/> Référence à des ressources professionnelles externes <input type="checkbox"/> Mise en place d'un plan d'accompagnement <input type="checkbox"/> Plan de sécurité Précisions :		
Auteur de l'acte d'intimidation ou de violence	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Mesures de soutien : <input type="checkbox"/> Atelier sur le développement d'habiletés <input type="checkbox"/> Suivi et soutien psychosocial <input type="checkbox"/> Référence à des ressources professionnelles <input type="checkbox"/> internes <input type="checkbox"/> externes <input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement <input type="checkbox"/> Rappel du code vie du centre <input type="checkbox"/> Précision des comportements attendus chez l'élève </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Sanctions : <input type="checkbox"/> Arrêt administratif <input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction du centre après l'arrêt administratif <input type="checkbox"/> Geste de réparation <input type="checkbox"/> Facturation/remplacement (bris/vol) <input type="checkbox"/> Perte de privilège <input type="checkbox"/> Changement de groupe <input type="checkbox"/> Accusations officielles en vertu du Code civil ou du Code criminel </td> </tr> </table> Précisions :	Mesures de soutien : <input type="checkbox"/> Atelier sur le développement d'habiletés <input type="checkbox"/> Suivi et soutien psychosocial <input type="checkbox"/> Référence à des ressources professionnelles <input type="checkbox"/> internes <input type="checkbox"/> externes <input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement <input type="checkbox"/> Rappel du code vie du centre <input type="checkbox"/> Précision des comportements attendus chez l'élève	Sanctions : <input type="checkbox"/> Arrêt administratif <input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction du centre après l'arrêt administratif <input type="checkbox"/> Geste de réparation <input type="checkbox"/> Facturation/remplacement (bris/vol) <input type="checkbox"/> Perte de privilège <input type="checkbox"/> Changement de groupe <input type="checkbox"/> Accusations officielles en vertu du Code civil ou du Code criminel
Mesures de soutien : <input type="checkbox"/> Atelier sur le développement d'habiletés <input type="checkbox"/> Suivi et soutien psychosocial <input type="checkbox"/> Référence à des ressources professionnelles <input type="checkbox"/> internes <input type="checkbox"/> externes <input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement <input type="checkbox"/> Rappel du code vie du centre <input type="checkbox"/> Précision des comportements attendus chez l'élève	Sanctions : <input type="checkbox"/> Arrêt administratif <input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction du centre après l'arrêt administratif <input type="checkbox"/> Geste de réparation <input type="checkbox"/> Facturation/remplacement (bris/vol) <input type="checkbox"/> Perte de privilège <input type="checkbox"/> Changement de groupe <input type="checkbox"/> Accusations officielles en vertu du Code civil ou du Code criminel		

Suivis réalisés auprès des personnes impliquées	
Victime	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :
Témoin	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :
Auteur de l'acte d'intimidation ou de violence	Résumé des interventions (dates) :
	Interventions effectuées auprès des parents si l'élève est mineur :

Commentaires

Signature de l'intervenant responsable

Annexe 6 - Formulaire d'évaluation et de révision annuelle du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Centre d'éducation des adultes Le Phénix	
Année scolaire :	Direction :
Membres du comité :	Date du Conseil d'établissement :

Composante 1. Analyse de la situation du centre
<input type="checkbox"/> Maintenir <input type="checkbox"/> Consolider
Précisions :

Composante 2. Mesures de prévention
<input type="checkbox"/> Maintenir <input type="checkbox"/> Consolider
Précisions :

Composante 3. Mesures de collaboration avec les parents
<input type="checkbox"/> Maintenir <input type="checkbox"/> Consolider
Précisions :

Composante 4. Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte
<input type="checkbox"/> Maintenir <input type="checkbox"/> Consolider
Précisions :

Composante 5. Actions à prendre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Maintenir Consolider

Précisions :

Composante 6. Mesures visant à assurer la confidentialité

Maintenir Consolider

Précisions :

Composante 7. Mesures de soutien ou d'encadrement

Maintenir Consolider

Précisions :

Composante 8. Sanctions disciplinaires

Maintenir Consolider

Précisions :

Composante 9. Suivi donné à tout signalement

Maintenir Consolider

Précisions :